



Le conseil supérieur du pouvoir judiciaire est divisé sur le choix de ses 3 représentants au conseil électoral permanent (CEP), la majorité des membres n'aurait pas signé une correspondance acheminée à l'exécutif pour communiquer le choix de 3 représentants au CEP, a appris Haiti Press Network.

Intervenant sur une radio Vision 2002, le président du CSPJ Arnel Alexis Joseph a fait savoir que 4 membres sur 9 avaient approuvé le choix des représentants au Conseil électoral permanent.

Dans la classe politique, les réactions sont nombreuses pour dénoncer la décision du CSPJ. Des dirigeants de partis y voient une tentative de l'exécutif de vassaliser le futur CEP.

L'association nationale des magistrats haïtiens (ANMH) a qualifié d'illégale la décision prise par quelques membres du CSPJ de choisir les 3 représentants au CEP sans l'accord des autres membres. Elle appelle le président du CSPJ à revenir sur sa décision et à mener des enquêtes approfondies avant de choisir ses représentants

Haïti-politique : le CSPJ divisé sur le choix de ses représentants au CEP

Écrit par WJL/HPN

Mercredi, 25 Juillet 2012 17:29

De son côté, la convention des partis politiques (CPP) a dénoncé la main cachée du président de la République dans le choix des 3 membres devant représenter le CSPJ au conseil électoral permanent.

Le porte-parole de la présidence a pris le contre pied des accusations portées contre la présidence. Selon Lucien Jura, « le CSPJ a choisi en toute indépendance ses représentants au sein du CEP ».

Pour le premier sénateur de l'Ouest Steven Benoit, le président du CSPJ a légué son pouvoir au président de la république qui a choisi à sa place les représentants du pouvoir judiciaire pour former le CEP.

Selon le Sénateur Benoit, cet acte posé par le pouvoir judiciaire donne raison aux parlementaires et aux membres de la population qui avaient des suspicions sur la formation du CEP.